

## **Les cinq points du code de conduite et éthique de notre entreprise de consultant indépendant.**

### **1 - La conformité à la loi**

C'est la base de tout engagement professionnel. Elle intègre la connaissance et l'application des lois en vigueur sur le commerce, le travail, la propriété intellectuelle, etc., mais également des droits fondamentaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### **2 - La confidentialité**

Lors de nos engagements, notre client vous donne accès à un grand nombre d'informations. Il est important de démontrer notre engagement dans la confidentialité absolue de ces dernières. Cela s'étend bien entendu à tous les partenaires que nous pourriez intégrer dans une mission.

Nous mettons en œuvre tous les moyens ou comportements pour que cette confidentialité soit respectée, comme par exemple dans la sécurisation des échanges.

### **3 - Les conflits d'intérêts**

Nous ne sommes liés à aucune entreprise, aucun organisme, aucune association, aucune institution. Nous n'avons de comptes à rendre qu'aux services de recouvrements des charges sociales et des impôts.

### **4 - L'indépendance de jugement**

Les résultats d'études ou d'analyses que nous produisons peuvent avoir des conséquences importantes sur d'autres acteurs.

Il est donc important de nous protéger de toute influence pouvant orienter les résultats de ces engagements.

### **5 - L'intégrité**

Les valeurs de notre entreprise auxquelles nous sommes attaché, sont tous les principes de respect de nos engagements, de loyauté, de meilleur intérêt possible et de transparence vis-à-vis de notre client.

Par respect pour ses engagements, nous n'acceptons que les missions qui correspondent à notre expertise et capacité.